

# **INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DE GUYANE**

6, avenue d'Estrées – B.P. 6006 – 97306 CAYENNE CEDEX - ☎ : 0594 28 96 42 / [secretariat.ifs-cayenne@ch-cayenne.fr](mailto:secretariat.ifs-cayenne@ch-cayenne.fr)  
**SITE DE SAINT-LAURENT DU MARONI** : 35 avenue Justin Catayée – 97320 SAINT-LAURENT DU MARONI  
☎ : 0594 34 21 01 - N°SIRET : 26973302800048



**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS RETENU**

## **NOTICE D'INFORMATIONS Année 2020**

**Relative aux conditions d'admission  
dans les Instituts de Formation  
préparant aux Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant et Diplôme d'Etat  
d'Auxiliaire de Puériculture**

*(Arrêté du 7 Avril 2020)*

**BIEN CONTRÔLER VOTRE DOSSIER AVANT DE L'ADRESSER**

**DATE LIMITE D'ENVOI DES DOSSIERS : LUNDI 08 JUIN 2020 (Cachet de la poste faisant foi)**  
**IFSI de Cayenne, 6 avenue d'Estrées, B.P. 6006 – 97306 CAYENNE CEDEX**

**Tout dossier posté hors délai ne pourra être pris en considération**

**LES FRAIS DE DOSSIERS (103.00 Euros) NE SONT EN AUCUN CAS REMBOURSES, MÊME EN CAS DE DESISTEMENT,  
D'ABSENCE, DE MALADIE, OU D'ECHEC AU CONCOURS.**

# CALENDRIER DES ÉPREUVES DE SÉLECTION ORGANISÉES AU TITRE DE LA RENTRÉE DU 01 SEPTEMBRE 2020 A L'IFAS / IFAP DE CAYENNE

- Période d'inscription : du 20 avril au 08 juin 2020
- Date limite d'inscription : 08 juin 2020 (*Cachet de la poste faisant foi*)
- Sélection des dossiers : du 15 juin au 10 juillet 2020
- Sélection des dossiers Baccalauréat Professionnel ASSP / SAPAT : du 13 au 17 juillet 2020
- Affichage des résultats de l'admission : le 24 juillet 2020
- Confirmation de l'inscription : 04 Août 2020 par courrier postal, le cachet de la poste faisant foi ou par mail au [secretariat.ifs-cayenne@ch-cayenne.fr](mailto:secretariat.ifs-cayenne@ch-cayenne.fr)

Rentrée prévue : le 01 septembre 2020

## CONDITIONS POUR SE PRÉSENTER AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation. Aucune dispense d'âge n'est accordée. Il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

### SELECTION DES CANDIDATS

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation. L'entretien d'une durée de quinze minutes permet d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

### DISPOSITION TRANSITOIRE

**Art. 13. – Dans le contexte exceptionnel de mobilisation nationale pour protéger au mieux l'ensemble de la population et éviter les rassemblements et les déplacements propices à la propagation de l'épidémie de covid-19, pour l'année 2020 uniquement, l'entretien prévu à l'article 2 est supprimé. La sélection est effectuée par le seul examen du dossier. [...]**

### NOMBRE DE PLACES

#### Aide-Soignant :

Nombre de places : 30

*Dont 3 places sont réservées aux agents hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière réunissant au moins trois ans de fonction en cette qualité.*

**(15 places à CAYENNE / 15 places à SAINT-LAURENT DU MARONI)**

#### Auxiliaire de puériculture :

Nombre de places : 30

**(15 places à CAYENNE / 15 places à SAINT-LAURENT DU MARONI)**

## TARIFS AS / AP

(tarifs 2020)

- Frais d'inscription à la sélection : 103,00 €

- Frais de scolarité : 220,00 €

Frais de formation

- Formation intégrale : 3574,10 €

- Formation modulaire : se rapprocher du secrétariat

## PIÈCES A FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION

### Pour tous les candidats qui présentent les conditions :

Pour prendre part à la sélection les candidats déposent un dossier auprès de l'institut de formation comportant :

- Une pièce d'identité
- Une lettre de motivation manuscrite
- Un curriculum vitae
- Un document manuscrit relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécu soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document **n'excède pas deux pages**.
- La copie originale des diplômes ou titres traduits en français
- Les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur ou des employeur(s)
- Pour les candidats bénéficiant d'un contrat avec un établissement de santé ou une structure de soins, fournir un justificatif de l'employeur.
- Le cas échéant, la copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
- L'attestation de suivi de préparation au concours au cours de l'année 2019 – 2020
- Pour les ressortissants hors union européenne, une attestation du niveau de langue française requis C1 et un titre de séjour valide pour toute la période de la formation.
- Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession.

Les candidats en situation de handicap peuvent demander lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien.

Les pièces ci-dessous accompagnent le dossier :

➡ Le justificatif du paiement du droit d'inscription selon les modalités décrites à la page du coupon de paiement

➡ La fiche d'inscription ci-jointe dûment renseignée et signée

➡ Une photocopie d'une pièce d'identité (*recto/verso*) en cours de validité

➡ Avis d'imposition 2019

➡ 2 enveloppes ordinaires autocollantes libellées au nom et à l'adresse du candidat et affranchies au tarif en vigueur

➡ 1 enveloppe autocollante format 22,5 cm x 16 cm affranchie et libellée à l'adresse du candidat

**FORMATION DES AIDES-SOIGNANTS**

**CURSUS INTEGRAL**

MODULES	INTITULE	DUREE	
Module 1	Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne	280 h	8 semaines
Module 2	L'état clinique d'une personne	210 h	6 semaines
Module 3	Les soins	455 h	13 semaines
Module 4	Ergonomie	105 h	3 semaines
Module 5	Relation-communication	210 h	6 semaines
Module 6	Hygiène des locaux	105 h	3 semaines
Module 7	Transmission des informations	35 h	1 semaine
Module 8	Organisation du travail	35 h	1 semaine

**CURSUS PARTIEL**

**Candidats pouvant bénéficier d'un cursus partiel :**

- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;

Titres ou diplômes	Modules à valider
➤ Les candidats post-jury VAE qui après décision du jury peuvent suivre la formation conduisant à la validation des modules restant à acquérir	
➤ Les élèves aides-soignants n'ayant pas validé l'intégralité leur cursus de formation initiale.	
➤ Les personnes titulaires du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP)	Modules 1 et 3
➤ Les personnes titulaires du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale ou de la mention complémentaire d'Aide à Domicile	Modules 2, 3, 6 et 8
➤ Les personnes titulaires du Diplôme d'Etat d'Aide Médico - Psychologique (DEAMP)	Modules 2, 3 et 6
➤ Les personnes titulaires du Diplôme d'Etat d'Ambulancier (DEA)	Modules 1, 3, 6 et 8
➤ Les personnes titulaires du Titre Professionnel d'Assistante de Vie aux Familles (AVF)	Modules 2, 3, 6, 7 et 8
➤ Les titulaires du Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES) spécialité Accompagnement de la vie à domicile	Modules 2, 3, 6 et 8
➤ Les titulaires du Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES) spécialité Accompagnement de la vie en structure	Modules 2,3 et 6
➤ Les titulaires du Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES) spécialité Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire	Modules 1, 2, 3,6 et 8

- Les personnes titulaires d'un Baccalauréat Professionnel ASSP ou SAPAT
- Les personnes titulaires du baccalauréat professionnel "accompagnement, soins, services à la personne" sont dispensées des modules de formation 1, 4, 6, 7 et 8. Elles doivent suivre les modules de formation 2, 3 et 5 et effectuer douze semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes.
- Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. Au minimum un stage se déroule dans un établissement de santé, en unité de court séjour.

Les personnes titulaires du baccalauréat "services aux personnes et aux territoires" sont dispensées des modules de formation 1, 4, 7 et 8. Elles doivent suivre les modules de formation 2, 3, 5 et 6 et effectuer quatorze semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes.

Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. Au minimum deux stages se déroulent en établissement de santé dont un en unité de court séjour. »

- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu ;
- Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier n'ayant pas été admis en deuxième année

## FORMATION DES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE

### CURSUS INTEGRAL

MODULES	INTITULE	DUREE	
Module 1	Accompagnement d'un enfant dans les activités de la vie quotidienne	385 h	11 semaines
Module 2	L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie	210 h	6 semaines
Module 3	Les soins à l'enfant	350 h	10 semaines
Module 4	Ergonomie	105 h	3 semaines
Module 5	Relation-communication	210 h	6 semaines
Module 6	Hygiène des locaux hospitaliers	105 h	3 semaines
Module 7	Transmission des informations	35 h	1 semaine
Module 8	Organisation du travail	35 h	1 semaine

### CURSUS PARTIEL

Candidats pouvant bénéficier d'un cursus partiel :

- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;

Titres ou diplômes	Modules à valider
➤ Les candidats post-jury VAE qui après décision du jury peuvent suivre la formation conduisant à la validation des modules restant à acquérir	
➤ Les personnes titulaires du Diplôme d'Etat d'Aide-soignant (DEAS)	Modules 1 et 3
➤ Les personnes titulaires du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale ou de la mention complémentaire d'Aide à Domicile	Modules 2, 3, 6 et 8
➤ Les personnes titulaires du Diplôme d'Etat d'Aide Médico - Psychologique (DEAMP)	Modules 1, 2, 3 et 6
➤ Les titulaires du Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES) spécialité Accompagnement de la vie à domicile	Modules 1, 2, 3, 6 et 8
➤ Les titulaires du Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES) spécialité Accompagnement de la vie en structure	Modules 1, 2,3 et 6
➤ Les titulaires du Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES) spécialité Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire	Modules 1, 2, 3,6 et 8

- Les personnes titulaires d'un Baccalauréat Professionnel ASSP ou SAPAT

Les personnes titulaires du baccalauréat professionnel "accompagnement, soins, services à la personne" sont dispensées des modules de formation 4, 6, 7 et 8. Elles doivent suivre les modules de formation 1, 2, 3 et 5 et effectuer dix-huit semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes.

Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. Au minimum un stage se déroule dans un établissement de santé, en unité de court séjour.

Les personnes titulaires du baccalauréat "services aux personnes et aux territoires" sont dispensées des modules de formation 4, 7 et 8. Elles doivent suivre les modules de formation 1, 2, 3, 5 et 6 et effectuer vingt semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes.

Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. Au minimum deux stages se déroulent en établissement de santé dont un en unité de court séjour. »

**DATE LIMITE D'ENVOI DES DOSSIERS :  
LUNDI 8 JUIN 2020  
(Cachet de la poste faisant foi)**

**IFSI de Cayenne, 6 avenue d'Estrées, B.P. 6006 – 97306  
CAYENNE CEDEX**

**Tout dossier posté hors délai ne pourra être pris en  
considération**

**LES FRAIS DE DOSSIERS (103.00 Euros) NE SONT EN  
AUCUN CAS REMBOURSES, MÊME EN CAS DE  
DESISTEMENT, D'ABSENCE, DE MALADIE, OU  
D'ECHEC AU CONCOURS.**

# FICHE D'INSCRIPTION

A REMPLIR PAR LE CANDIDAT :

Photo  
à coller ici  
(Ne pas agraffer)

Je soussigné(e) M.....  
déclare faire acte de candidature au concours d'admission à l'Institut de Formation :

- d'Aide-Soignant de Guyane

- d'Auxiliaire de Puériculture de Guyane

Formation *Cocherz le cursus souhaité* : CURSUS INTEGRAL  CURSUS PARTIEL

Titre ou Diplômes : .....

Nom de naissance : .....

Nom d'usage : .....

Prénoms : ..... Sexe :  Féminin  Masculin

Date de naissance : ..... Lieu de naissance: .....

Adresse :  
.....  
.....  
.....

Code postal : ..... Ville : .....

N° de tél : ..... N° de portable : .....

Mail : .....

Bénéficiez-vous d'une prise en charge de votre formation : OUI  NON

Organisme ou établissement de prise en charge : .....

## RESERVÉ A L'ADMINISTRATION

Date de réception du dossier d'inscription  
par l'IFSI :

..... / ..... / 2020

Frais de concours : 103.00 €

Justificatif de paiement :  Oui  Non

Dossier complet « Avis favorable »

Dossier incomplet « Refusé »

### Observations :

.....  
.....  
.....  
.....

ESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	97300	00002005227	85	TRCAVENNE

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1973	0000	0020	0522	785	TRFUPFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

REGIE CENTRE HOSPITALIER    ANDRE ROSEMON



Tout paiement doit être effectué auprès de :



➔ La Régie du CHC de la DAF (*Centre Hospitalier de Cayenne, avenue des Flamboyants - 97306 CAYENNE*)

Tél : 0594 39 51 71 - Réception du public : Du Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi de 9h00 à 12h00

Mode de règlement accepté : numéraire, chèque et carte bleue

ou

➔ IFSI de Guyane – (*6, avenue d'Estrées – B.P 6006 - 97306 CAYENNE*)

Mode de règlement accepté : virement bancaire (voir RIB ci-joint)

(Prière de rajouter l'intitulé du concours dans la rubrique message / commentaire lors de la transaction « concoursasap »)

✂ *Volet à découper à l'aide des pointillés*

CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE IFSI DE GUYANE	CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE RÉGIE – TRESOR PUBLIC
<p style="text-align: center;"><b><u>Coupon de paiement</u></b></p> <p>Cayenne le .....</p> <p>Nom du candidat : .....</p> <p>Prénom du candidat : .....</p> <p>Prestation(s) :</p> <p><input type="checkbox"/> Concours d'entrée en formation Aide-Soignant (IFAS)</p> <p><input type="checkbox"/> Concours d'entrée en formation Auxiliaire de puériculture (IFAP)</p> <p style="text-align: right;">Total : <b>103.00 €uros</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Partie du coupon à renseigner par le candidat</i></p>	<p style="text-align: center;"><b><u>Récépissé</u></b></p> <p>Cayenne le .....</p> <p>Nom du candidat : .....</p> <p>Prénom du candidat : .....</p> <p>Prestation(s) :</p> <p><input type="checkbox"/> Concours d'entrée en formation Aide-Soignant (IFAS)</p> <p><input type="checkbox"/> Concours d'entrée en formation Auxiliaire de puériculture (IFAP)</p> <p style="text-align: right;">Total : <b>103.00 €uros</b></p> <p>Visa du régisseur :</p> <p style="text-align: center;"><i>Justificatif à joindre au dossier d'inscription</i></p>